

H.M. FORCES OVERSEAS (IN UNIFORM)

COMBINED LEAVE AND RAILWAY TICKET.

Available for an authorized journey on the Railways in England, Scotland, and Wales (including the Metropolitan and Metropolitan District Railways), and on the Railway Companies' Steamers running to and from the Ports.

NOT available on the London Tube Railways or on Railways in Ireland.

For a journey to and from Ireland by a Steamer not owned by The Railway Companies, or for a journey over Irish Railways, this portion must be surrendered to the Embarkation Officer at the Port, who will issue a Warrant to be exchanged for a Return Ticket to destination.

(See Back)

No. A 26931
Third Class.
FOR ONE PERSON ONLY.

From FRANCE
To Inverness
(For Irish Stations, see overleaf.)
Forward Journey

Leave granted from 15/11/15 to 23/11/15

Through Tickets in cases where the journey is not continuous do not include the cost of transfer between Railway Terminal in Towns or between Railway Stations and steamboats.

PERSONNEL MILITAIRE DE SA MAJESTÉ D'OUTRE-MER (En uniforme)

PERMISSION CONJUGUÉE À UN BILLET DE CHEMIN DE FER

Valable pour un passage par chemin de fer en Angleterre, en Écosse et au Pays de Galles (y compris le métro et les réseaux ferroviaires du district métropolitain) ainsi qu'à bord de vapeurs des compagnies ferroviaires à destination ou en partance des ports.

PAS valable sur les trajets du métro de Londres lui-même, ou sur les réseaux ferroviaires en Irlande.

Pour un voyage aller-retour en Irlande à bord d'un vapeur qui n'est pas la propriété d'une compagnie ferroviaire, ou pour un voyage à bord d'un train d'une compagnie ferroviaire irlandaise, cette partie doit être remise au préposé à l'embarquement, au port, qui émettra un bon valable pour le retour à la destination.

(Voir au verso)

N° A 26931
Troisième classe.
POUR UNE SEULE PERSONNE.

De FRANCE
À Inverness
(Pour les gares irlandaises, voir au verso.)

Trajet aller

Permission accordée du 15/11/15 au

This Ticket is issued subject to the Regulations of the respective Companies over whose Lines it is available and to the Conditions stated in their Time Tables must be shown and given up when required.

H.M. FORCES OVERSEAS (IN UNIFORM)

COMBINED LEAVE AND RAILWAY TICKET.

Available for an authorized journey on the Railways in England, Scotland, and Wales (including the Metropolitan and Metropolitan District Railways), and on the Railway Companies' Steamers running to and from the Ports.

NOT available on the London Tube Railways or on Railways in Ireland.

No. A 26931
Third Class.
FOR ONE PERSON ONLY.

From Inverness
(Not available in Ireland.)
To France

Forward Journey

Leave granted from 15/11/15 to 23/11/15

Signature of Issuing Officer

Through Tickets in cases where the

23/11/15

Les billets de correspondance dans les cas de voyages non continus ne couvrent pas le coût des déplacements entre les gares ferroviaires des villes, ou autres gares, et le point d'accès au vapeur.

Ce billet est sujet aux règlements des diverses compagnies dont le détenteur empruntera les circuits et aux conditions stipulées dans leurs horaires. Il doit être présenté ou remis si cela est requis.

PERSONNEL MILITAIRE DE SA MAJESTÉ OUTRE-MER (En uniforme)

PERMISSION CONJUGUÉE À UN BILLET DE CHEMIN DE FER

Valable pour un passage par chemin de fer en Angleterre, en Écosse et au Pays de Galles (y compris le métro et les réseaux ferroviaires du district métropolitain) ainsi qu'à bord de vapeurs des compagnies ferroviaires à destination ou en partance des ports.

PAS valable sur les trajets du métro de Londres lui-même, ou sur les réseaux ferroviaires en Irlande.

Pour un voyage aller-retour en Irlande à bord d'un vapeur qui n'est pas la propriété d'une compagnie ferroviaire, ou pour un voyage à bord d'un train d'une compagnie

journey is not continuous do not include the cost of transfer between Railway Terminal in Towns or between Railway Stations and steamboats.

This Ticket is issued subject to the Regulations of the respective Companies over whose Lines it is available and to the Conditions stated in their Time Tables must be shown and given up when required.

ferroviaire irlandaise, cette partie doit être remise au préposé à l'embarquement, au port, qui émettra un bon valable pour le retour à la destination.

**N° A 26931
Troisième classe.
POUR UNE SEULE PERSONNE.**

**De Inverness
À France
(Non valable pour l'Irlande.)
Aller**

Trajet de retour

**Permission accordée du 15/11/15 au
23/11/15**

**Signature de l'officier émetteur :
Colonel [XXX], commandant du
camp, Corps canadien.**

**Les billets de correspondance dans
les cas de voyages non continus ne
couvrent pas le coût des
déplacements entre les gares
ferroviaires des villes ou autres
gares et le point d'accès au vapeur.**

**Ce billet est sujet aux règlements
des diverses compagnies dont le
détenteur empruntera les circuits et
aux conditions stipulées dans leurs
horaires. Il doit être présenté ou
remis si cela est requis.**